4.3 BURUNDI

Indero Idakumira* Promouvoir l'inclusion scolaire des enfants handicapés en provinces de Gitega et Bujumbura Mairie, Burundi (*Education Inclusive)



Richard, élève de 5ème année primaire, Ecole Christ Roi, Gitega © Handicap International, 2011

I. DONNEES DE BASE

1) Intitulé de l'action

Indero Idakumira*: Promouvoir l'inclusion scolaire des enfants handicapés en provinces de Gitega et Bujumbura Mairie, au Burundi - (*Education Inclusive)

2) Durée de l'action

48 mois (4 ans), du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

3) Localisation exacte de l'action

Burundi, provinces de Gitega (communes de Giheta, Gitega et Makebuko) et Bujumbura Mairie (communes de Buyenzi, Kamenge et Kanyosha)

4) Antécédents de l'action

Une première phase du projet a été mise en œuvre de Mars 2010 à Mars 2013 avec un financement AFD¹ en partenariat avec le ministère de l'enseignement de base et secondaire et l'Union des Personnes Handicapées du Burundi (UPHB). Les résultats suivants ont été atteints :

- 32 enseignants formateurs (24 des écoles primaires et 8 des centres spécialisés) ont été formés sur l'éducation et les méthodes inclusives et ont développé des outils de travail.
- 60 parents pairs éducateurs ont été formés et accompagnés pour sensibiliser les communautés et des familles des enfants handicapés (EH) pour favoriser leur scolarisation.
- **60 enfants (**30 EH et leurs pairs) et **51 acteurs locaux clés** du développement ont bénéficié de formation/ sensibilisation, sur l'éducation inclusive et le droit des EH.

La nouvelle phase du projet doit renforcer les acquis et la mise en œuvre des outils en s'appuyant sur ces différents acteurs. Les liens déjà tissés entre les écoles pilotes et les centres spécialisés doivent être fortifiés, notamment sur l'accompagnement des centres aux écoles ordinaires.

5) Description de la situation actuelle et des problèmes à résoudre

Situé dans la région des Grands Lacs en Afrique, le Burundi est en paix depuis 2008 suite à une succession de conflits internes, qui ont laissé le pays à un niveau de développement très faible (Indice de développement humain : 178 sur 187). Dans ce contexte de pauvreté, les personnes handicapées (PH) n'ont pas accès à leurs droits les plus élémentaires. D'après l'OMS, 15% de la population mondiale serait en situation de handicap et l'UNESCO estime que moins de 10% d'EH ont accès à l'éducation. L'absence de données sur la situation des PH et des EH au Burundi ne permet pas d'avoir une estimation précise de l'accès des EH à l'école.

L'expérience d'HI dans la phase précédente du projet, les consultations et entretiens menés sur le terrain confirment qu'une faible proportion des EH va à l'école au Burundi. Il existe cependant au Burundi des centres spécialisés pour EH où un enseignement spécialisé selon le type de handicap est dispensé. Ces centres sont néanmoins confrontés à de nombreuses limites :

- Les enfants présents dans ces centres ne représentent qu'une minorité des EH au Burundi:
- Le Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire ne reconnaît pas l'enseignement qui est dispensé dans ces centres, alors que les enseignants utilisent les programmes officiels,

_

¹ Agence Française de Développement

 Si certains de ces centres pratiquent déjà l'inclusion en mettant en place des tentatives de passerelles avec les écoles ordinaires voisines, cela reste exceptionnel.
 La plupart des centres ont en effet une approche encore très basée sur la notion de « charité ».

Les études et action conduites par HI depuis 2007 montrent que les EH au Burundi vivent une situation de discrimination et d'exclusion, notamment en ce qui concerne leur accès à l'éducation :

- La discrimination de l'EH par sa propre famille: considéré comme le fruit de la malédiction et comme un incapable, la famille ne lui favorise pas l'accès aux services de base, il est caché de la communauté et devient souvent un éternel « gardien de maison ». A cause du manque de moyens des familles, l'EH n'est pas prioritaire dans la fratrie pour aller à l'école,
- Au niveau des écoles: les infrastructures scolaires sont inaccessibles, les enseignants ne sont pas formés en matière de handicap, de méthodes d'éducation inclusive, les directeurs d'écoles ne sont pas sensibilisés à l'accueil des enfants handicapés et font parfois barrage à leur inscription, les enfants « ordinaires » ne sont pas sensibilisés à l'accueil de leurs pairs en situation de handicap, et les examens nationaux ne sont pas encore inclusifs
- Les leaders à la base (élus locaux) et acteurs de développement n'ont pas conscience de la problématique des EH; en général ils ne considèrent pas les questions relatives à la promotion des droits des EH comme une problématique sous leur mandat;

Sous le poids de la discrimination, les enfants et personnes handicapées tombent dans l'auto-discrimination et perdent progressivement les capacités de se battre dans la vie et de mener plus tard une vie autonome ;

En 2005, le gouvernement a proclamé la gratuité de l'éducation primaire. En vue de son intégration au sein de la Communauté Est-Africaine, le Burundi est en train de mettre en place d'importantes réformes en matière d'éducation dont la plus importante est celle du passage de l'école primaire de 6 ans à l'école d'enseignement fondamental de 9 ans. Ce contexte d'élaboration d'un nouveau cadre national pour la politique de l'Education constitue un moment idéal pour une intégration du handicap dans la mise en place de cette politique.

Pour cette seconde phase du projet, les différents acteurs ont été consultés pour déterminer les orientations à suivre à travers des ateliers et des consultations sur l'année 2012/2013. Les discussions qui ont été menées entre les écoles pilotes, les centres spécialisés, les OPH, les représentants des églises, les autorités administratives et scolaires et le cabinet du ministère de l'enseignement de base et secondaire ont recommandé que les acquis et les outils développés lors de la phase pilote du projet éducation inclusive soient renforcés. Il est ressorti des ateliers le besoin d'asseoir l'éducation inclusive au Burundi et d'assurer plus de collaboration et tisser plus de liens entre les écoles et les centres spécialisés en vue d'accroître les effectifs des EH au sein des écoles et de leur assurer un meilleur accompagnement scolaire.

6) Bénéficiaires de l'action

Bénéficiaires directs :

- 1 400 EH de 5 à 16 ans des écoles primaires, 1 253 EH des centres spécialisés ayant des déficiences sensorielles qui jouissent d'un environnement scolaire inclusif et adapté à leurs besoins d'apprentissage et de socialisation. Total : 2 673 EH.
- 9 058 élèves des écoles primaires pilotes qui bénéficient d'un environnement scolaire inclusif et adapté à leurs besoins d'apprentissage.
- 245 enseignants d'écoles primaires accompagnés à la pratique des méthodes inclusives.

- **36** enseignants formateurs d'écoles primaires et de centres spécialisés dont les capacités sont renforcés.
- 22 cadres du ministère de l'enseignement dans ses structures déconcentrées au niveau des provinces et des communes : 2 DPE², 6 DCE, 2 inspecteurs provinciaux, 6 inspecteurs communaux, 6 directeurs des écoles inclusives.
- 60 parents pairs éducateurs renforcés pour sensibiliser les familles d'EH.
- Assistants sociaux des centres de développement familial et communautaire (CDF), organe décentralisé du Ministère de la Solidarité en charge de l'appui aux populations vulnérables dans les communautés. Ils seront renforcés sur l'identification, le référencement et l'accompagnement des EH et de leurs familles au niveau communautaire.

Bénéficiaires indirects :

- 1 400 familles d'EH scolarisés dans les écoles inclusives (environ 8.400 personnes),
- 25 000 personnes bénéficient de sensibilisation dans les provinces de Bujumbura et Gitega
- 39 695 élèves d'écoles primaires des zones d'intervention,
- Des cadres du ministère exerçant au niveau central, particulièrement les membres de la structure Education Inclusive.

Le choix des écoles pilotes s'est fait en concertation avec le Ministère lors de la phase précédente du projet. Les critères de sélection étaient les suivants : écoles suffisamment vastes (ayant beaucoup d'élèves) pour ne pas être cataloguées d'écoles destinées aux seuls EH, des écoles dont les standards n'obligeaient pas le projet de partir de zéro en termes d'infrastructures, d'équipement, d'encadrement pédagogique. Les centres ont choisi pour leur proximité avec les écoles sélectionnées et leur représentativité en termes d'intervention dans le champ du handicap au niveau des provinces d'intervention.

Les bénéficiaires participent à la mise en œuvre du projet à travers leur implication dans les activités de sensibilisation (au niveau des écoles et des communautés), de formation (tutorat par pairs), et bénéficient d'un environnement favorable à l'exercice de leurs fonctions ou au développement de leurs capacités (enseignement, matériels adaptés, jeux, ...). Ainsi, les EH des écoles pilotes et des centres spécialisés vont mener des activités de sensibilisation sur le handicap et les droits des EH au sein de leurs écoles et communautés, notamment à travers de petits projets de sensibilisation. La participation de certains élèves aux comités de gestion des écoles et aux différents organes de représentation au sein des écoles et des classes leur confère un rôle de vrais acteurs sur lesquels le projet va s'appuyer. Les chartes scolaires inclusives, qui traduisent les engagements pris par les différents acteurs éducatifs et les élèves en matière d'éducation et de protection des EH, placent les EH au centre de toute intervention. En classe, le système de binômes EH/Valide accroît la participation des EH et non handicapés.

Une équipe de 36 enseignants formateurs en provenance des écoles pilotes et des centres spécialisés participe à la formation et à l'accompagnement des enseignants des écoles pilotes. Les EH se retrouvant maintenant à tous les niveaux de classes, les enseignants jouent le premier rôle dans l'élaboration et l'évaluation progressive de PEI/ plans éducatifs individuels des EH, aux côtés de leurs parents et des parents pairs éducateurs.

Les parents pairs éducateurs mènent bénévolement des activités de sensibilisation des familles et des communautés aux droits des EH (notamment l'éducation) et au changement du regard porté à l'endroit des PH. Ils appuient aussi l'inscription et le suivi scolaire des EH. Au niveau communautaire, les CDFC pourront servir de points de référence pour les parents pairs, et contribueront à l'identification, au référencement et à l'intégration des EH et de leurs familles dans la communauté. Notamment : les CDFC pourront travailler avec les parents d'EH pour leur intégration et participation dans des groupes de solidarité communautaire.

² DPE : directeur provincial de l'enseignement ; DCE : directeur communal de l'enseignement

7) Partenaires locaux dans l'action et montage institutionnel

Responsable politique : le Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire.

Le ministère est en pleine période de restructuration en vue de déconcentrer/ décentraliser les services jusqu'au niveau des communes mais le processus n'est pas encore maîtrisé Les personnels sont compétents mais ont une connaissance très limitée de la thématique éducation inclusive ou de l'éducation des EH en général. Au niveau central, le point focal du projet a servi de point de contact entre le cabinet et l'équipe projet (phase1). Dans le cadre de ce projet :

- Un protocole d'exécution du projet sera négocié et signé par le ministère et HI.
- Un éducateur spécialisé apportera son appui technique au ministère sur la prise en charge des EH dans un système éducatif ordinaire.

Responsable(s) de l'exécution (gestionnaire) :

Les 7 écoles pilotes et les 7 centres d'EH, véritables gestionnaires opérationnels : Un protocole d'accord sera développé avec les diocèses responsables des écoles (conventionnées par l'Etat) et des centres spécialisés. En effet, la gestion des centres spécialisés relève de la tutelle des églises catholique et protestante, alors que 6 sur 7 écoles primaires pilotes sont placées sous convention catholique.

Pour les écoles inclusives, des enseignants formateurs ont été formés et accompagnés sur l'éducation inclusive lors de la première phase du projet. Ce sont ces enseignants qui auront pour rôle de former le reste des enseignants des écoles pilotes, et de les accompagner dans leurs démarches pour assurer un enseignement inclusif. De plus, ces enseignants pourront soutenir la participation des enfants handicapés dans les activités scolaires et extrascolaires. Pour les centres d'EH, les enseignants ont développé des expertises sur les spécificités liées aux EH de par leurs expériences dans les centres. Au moins un enseignant par centre a participé aux formations en éducation inclusive et a servi de relais entre son centre et l'école primaire inclusive du voisinage lors de la première phase du projet. Dans cette nouvelle phase, les enseignants des centres seront renforcés afin de pouvoir fournir un accompagnement de proximité des enseignants des écoles inclusives, et ainsi faciliter l'accompagnement éducatif des EH.

Des contrats de partenariat devront donc être conclus avec ces institutions pour la mise en œuvre de ce projet qui prend son assise dans les écoles et les centres.

Le rôle des différents partenaires et acteurs est le suivant :

Les 7 écoles inclusives et les centres spécialisés : 1) participent au renforcement des capacités; 2) mettent en place les connaissances et pratiques acquises; 3) contribuent au suivi du projet, notamment en fournissant les données nécessaire au projet ; 4) participent au développement des divers outils éducatifs; 5) contribuent à alimenter les différentes initiatives de plaidoyer

Les CDFC : 1) participent au renforcement des capacités prévu dans le projet; 2) contribuent à l'identification, le référencement et le suivi des EH et de leurs familles dans la communauté ; 3) participent à la sensibilisation communautaire et au lien avec les autorités locales.

HI: 1) Coordination, suivi et évaluation du projet; 2) Renforcement de capacités des partenaires (renforcement des enseignants, des réseaux d'OPH, du Ministère); 3) contribution pour la construction d'une synergie entre les centres spécialisés, les écoles inclusives, les OPH et le Ministère; 4) mobilisation et suivi des parents pairs et des CDFC au niveau communautaire; 5) support technique et appui aux partenaires.

Les EH et élèves des écoles et centres: 1) participent à la sensibilisation ; 2) participent aux organes de consultation et gouvernance au niveau des écoles ; 3) contribuent au développement d'outils et de méthodologie adaptés ; 4) mettent en œuvre des petits projets de sensibilisation à travers les activités des clubs extrascolaires.

Les parents pairs : 1) participent au renforcement des capacités prévu dans le projet ; 2) contribuent à l'identification et au référencement aux CDFC des EH dans la communauté ; 3) mènent des sensibilisations avec les parents des enfants.

Le Ministère de l'Education de base et secondaire (et ses représentations provinciales): 1) Etablit la politique nationale pour l'enseignement ; 2) participe au développement d'outils pédagogiques pour l'éducation nationale et valide ces outils ; 3) coordonne l'action avec d'autres partenaires intéressés par la thématique ou des thématiques connexes (projet école amie de l'enfant, mis en œuvre avec le soutien de l'UNICEF, par exemple).

Mécanismes de prise de décision :

Les décisions concernant le projet se prendront à plusieurs niveaux :

- Equipe projet : pour toutes décisions portant sur les modalités de mise en œuvre d'activités spécifiques n'ayant pas d'impact sur la globalité du projet.
- Comité de pilotage : décisions ayant un impact sur le projet mais ne modifiant pas les résultats, planifications annuelles, évaluation des activités.
- Programme HI au Burundi : décisions pouvant avoir un impact direct sur les résultats du projet, ou un impact financier sur le programme.

Composé des acteurs principaux du projet (HI, le Ministère de l'Education, des représentants des écoles inclusives et centres spécialisés), le comité de pilotage aura pour rôle de revoir/adapter la planification du projet, participer au suivi et à l'évaluation du projet et assurer la dissémination des résultats du projet. Il se réunira 2 fois par an. Au niveau des provinces d'intervention, des comités de pilotage provinciaux se réuniront sous la présidence des directeurs provinciaux de l'enseignement (DPE) et rassembleront tous les acteurs éducatifs de la zone pour échanger sur les indicateurs de progression de l'éducation au sein de leurs circonscriptions.

8) Perspectives de durabilité de l'action

Le projet a pour but de permettre l'accès des EH à l'éducation pour tous au travers du développement d'une politique nationale d'éducation inclusive. Ainsi, le système éducatif et les mécanismes communautaires qui sont mis en place dans les zones pilotes doivent contribuer à améliorer la scolarisation des enfants et jeunes handicapés en milieu ordinaire. <u>Sociale:</u> La pérennisation de l'action sera assurée puisque l'éducation inclusive rentre dans le programme EPT du gouvernement qui a déjà inscrit l'éducation des EH dans le plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF), qui a été endossé en juillet 2013 par les partenaires techniques et financiers du Burundi. Le PSDEF bénéficie des dotations budgétaires via le Fonds Commun de l'Education. Dans cette logique, une ligne budgétaire vient d'être créée dans le budget général de l'Etat 2013. Par ailleurs, le plaidoyer mené par les réseaux d'OPH ainsi que l'implication des centres spécialisés et leur accompagnement au sein des écoles de leur proximité sont des gages de durabilité.

<u>Economique</u>: A travers un programme de renforcement de capacités, le programme s'appuie sur des structures financées principalement par l'Etat ou les diocèses. Ainsi, les écoles inclusives sont gérées par les diocèses (locaux, mobiliers, personnel administratif) et financés en partie par le ministère de l'Education (salaire des professeurs). Pour les centres, ils sont déjà financés par les diocèses ou églises. Les CDFC dépendent et sont financés par le Ministère de la Solidarité, et les réseaux d'OPH sont en processus d'autonomisation, et soutenus à travers d'autres projets HI.

<u>Environnementale</u>: Le projet aura peu d'impact environnemental car il n'y a pas d'activités de construction prévues dans la mise en œuvre de ce projet. Si le projet doit accomplir des travaux (sur de la mise en accessibilité ou aménagement de terrains de jeux avec balançoires ou autres équipements), il s'agira de travaux de faible ampleur sur des bâtiments déjà existants. Le matériel éducatif développé pendant le projet sera produit par des prestataires qui seront tenus de respecter les normes environnementales.

9) Montant total de l'action

393 198,00 € (dont part luxembourgeoise : 393 198,00 €)

II.CADRE LOGIQUE

Projet : Indero Idakumira (Education Inclusive)

	DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
OBJECTIF GLOBAL	Au Burundi, les enfants handicapés ont accès à l'éducation pour tous au travers du développement d'une politique nationale d'éducation inclusive.			
OBJECTIF SPECIFIQUE	Au Burundi, le système éducatif et les mécanismes communautaires mis en place dans les zones pilotes améliorent la scolarisation des enfants et jeunes handicapés en milieu ordinaire.	in in de l'année 2, les 7 écoles pilotes du projet mettent en ceuvre un dispositif d'inclusion scolaire des EH en collaboration avec les centres spécialisés selon les critères développés par HI et les écoles in individue d'enfants handicapés scolarisés dans les écoles des zones pilotes à la fin du projet in individue et/ou avancent de classe à la fin de chaque année scolaire in inclusive du handicap est prise en compte dans au moins un outil de la politique nationale de l'éducation	IOV1: Document sur dispositif d'inclusion scolaire des EH Check liste pour dispositif d'inclusion Compte rendu d'activités Evaluation du processus d'inclusion des écoles IOV2: Registre des écoles, base de données, Baseline 1000 EH en Septembre 2012 IOV3: Liste des enfants handicapés, registre des écoles, résultats des examens annuels IOV4: Budget général de l'Etat, nouvelle législation sur éducation, normes de constructions scolaires, module éducation inclusive dans formation des enseignants	Adhésion soutenue de la tutelle des centres spécialisés L'entrée en fonction de nouvelles autorités n'affecte pas les avancées en matière de handicap

F	RESULTATS ATTENDUS	IOV	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES / RISQUES
Résultat Attendu 1 RA1	Les capacités des personnels éducatifs sont renforcées pour améliorer l'accueil et l'encadrement pédagogique des enfants handicapés dans les écoles des zones pilotes avec l'appui des centres spécialisés partenaires	IOV1: 80% des enseignants des 7 écoles pilotes ont augmenté leurs capacités à fournir un enseignement adaptés aux enfants handicapés avec un appui des centres spécialisés partenaires IOV2: 80% des enseignants des centres spécialisés partenaires ont augmenté leurs capacités pour l'accompagnement des EH en milieu ordinaire	IOV1: Pré et post évaluation des capacités des enseignants, sur la base d'une grille établissant un référentiel de compétence plus des évaluations régulières in-situ. IOV2: Pré et post évaluation des capacités des enseignants, sur la base d'une grille établissant un référentiel de compétence plus des évaluations régulières in-situ.	
Résultat Attendu 2 RA2	Dans les communautés d'intervention, des actions concrètes et ciblées favorisant l'accès des enfants handicapés à l'école ordinaire sont mises en œuvre.	IOV1: 20% des parents d'enfants handicapés scolarisés dans les zones pilotes ont intégré des systèmes ou groupements de mutualités communautaires ou groupes de solidarité IOV2: Au niveau des provinces d'intervention (Gitega et Bujumbura Mairie), un comité de pilotage regroupant les acteurs principaux de l'éducation est en place et peut suivre la progression de l'éducation inclusive	IOV1 : Registre des groupes de solidarité, base de données IOV2 : Rapports d'activités, compte rendu des réunions, TDR du comité, définition d'indicateurs de suivi	Ouverture des mutualités aux personnes handicapées
Résultat Attendu 3 RA3	Dans les écoles des zones pilotes, un nombre croissant d'enfants handicapés est scolarisé et reçoit un enseignement adapté avec l'appui des centres spécialisés partenaires	IOV1: A la fin du projet, les écoles sont équipées pour favoriser l'inclusion et la progression des EH IOV2: A la fin du projet, 60% des EH scolarisés en milieu ordinaire et 10%		

		des EH dans les centres spécialisés à proximité des écoles ordinaires ont intégré les clubs et activités parascolaires disponibles dans les écoles ordinaires		
		IOV1 : Des indicateurs de progression sur l'éducation inclusive sont présentés et mis à disposition du ministère de l'éducation	IOV1 : Rapport de plaidoyer, développement des indicateurs avec le ministère et comités de pilotage provinciaux	
Résultat Attendu 4 RA4	Les autorités nationales et leurs partenaires au développement consolident leur approche, leur dispositif et leurs outils de mise en œuvre de l'éducation inclusive	IOV2 : Des centres d'examen national de fin de cycle sont accessibles aux élèves handicapés candidats.	IOV2 : Compte rendu des expériences des élèves candidats des écoles du projet, listes des élèves candidats handicapés du projet	
		IOV3: A la fin du projet, les outils permettant la réplication du projet sont disponibles auprès des acteurs de l'éducation au Burundi.	IOV3 : La boite à outils Liste de dissémination	
	ACTIVITES	MOYENS	COUTS	HYPOTHESES / RISQUES
		Moyens communs à tous les résultats RH nationales : Chef de projet (4ans), chauffeur (4 ans), équipe support Equipement des bureaux HI : 5 kits informatique, 2 kits bureaux Fonctionnement (loyers, assurances, carburant véhicules HI, téléphone,	1. RH expatriées (Ligne budgétaire A1): 45 072,00 euros 2. RH nationales : 166 703,50 euros 3. Equipements des bureaux HI de projets : 10 997,00 euros	

	0.0 Atelier de lancement du projet 0.1 Réunions du Comité de pilotage du projet	Autres activités : 1 atelier de lancement pour personnes (location salle, transport, petit matériel, nourriture et logement) 2 réunion de pilotage par an (location salle, transport, petit matériel, nourriture et logement)	6. Déplacements : 19 845,00
RA1.A1	1.1 Formations de formateurs pour le primaire	RA1 RH expatriées : Educateur spécialisé (5 mois année 1 ; 3 mois année 3,	7. Activités de formation (dont
RA1.A2	1.2 Formation / renforcement des enseignants des centres spécialisés	75% du temps) Activités de formation (location salle,	supports de formation) : 61 140,00 euros
RA2.A1	2.1: Renforcement et accompagnement de parents pairs	1 séminaire pour 36 personnes ; 4	8. Activités de sensibilisation ou plaidoyer (dont supports) : 18 020,00 euros
RA2.A2	2.2 : Identification des enfants handicapés	formations pour 36 enseignants formateurs ;	
RA2.A3	développement sur le handicap et	RA2 RH nationales : Responsable de	9. Enquêtes et Publications : 2 000,00 euros 10. Construction et
RA3.A1	l'éducation inclusive 3.1 Soutien à l'accessibilité des écoles (matériel pédagogique accessible)	volet mobilisation Activités de formation (location salle, transport, petit matériel, nourriture et logement, matériel de formation):	réhabilitation de locaux : 0 euro 11. Autres activités : 10 838,00 euros
RA3.A2	3.2 Accompagnement des familles et des enfants handicapés scolarisés	2 formations de 60 parents pairs Activités de sensibilisation ou plaidoyer : 2 comités de pilotage	euros
RA3.A3	3.3 Soutien/formation de clubs de pairs dans les écoles		
RA3.A4	3.4 Renforcer les différents clubs des écoles pilotes pour l'inclusion des EH	d'identification des EH par an RA3	
RA4.A1	4.1: Appui au ministère de l'Education Nationale sur l'éducation inclusive	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

RA4.A2	4.2 Production et dissémination d'une boite à outils sur l'éducation inclusive			
RA4.A3		Activités de sensibilisation ou plaidoyer : Sensibilisation par les pairs dans 7 écoles, soutien des clubs d'enfants		
	4.3 Accompagnement des acteurs clés de l'éducation au niveau national pour la prise en compte des enfants handicapés dans les politiques de développement	RA4 RH expatriées: Educateur spécialisé (5 mois année 1; 3 mois année 3, 25% du temps) Equipement de projet: 1 kit informatique pour ministère Activités de sensibilisation ou plaidoyer: 1 forum national sur l'Education Inclusive Enquêtes et publication: boîte à outils sur l'Education Inclusive		
			Total budget : 393 198,00 € (dont part luxembourgeoise : 393 198,00 €)	Condition préalable: Un protocole d'accord est signé avec le Ministère de l'Enseignement de Base et secondaire pour la mise en œuvre du projet

III. EXPLICITATION du CADRE LOGIQUE

1) Objectifs du projet

<u>Objectif global</u>: Au Burundi, les enfants handicapés ont accès à l'éducation pour tous au travers du développement d'une politique nationale d'éducation inclusive.

<u>Objectif spécifique</u>: Au Burundi, le système éducatif et les mécanismes communautaires mis en place dans les zones pilotes améliorent la scolarisation des enfants et jeunes handicapés en milieu ordinaire.

Le projet contribuera à une augmentation du nombre d'enfants handicapés (EH) scolarisés dans les écoles des zones pilotes, une diminution du nombre d'abandons scolaires et une bonne réussite des objectifs pédagogiques fixés pour les EH inscrits aux écoles pilotes. Cette expérience contribuera à convaincre les décideurs à adopter une approche inclusive du handicap dans un ou des outils de la politique nationale de l'éducation.

2) Résultats escomptés à la fin du projet et activités à mettre en œuvre

Activités de lancement du projet

Atelier de lancement du projet.

Objectif : expliquer aux autorités partenaires éducatifs les enjeux de cette nouvelle phase du projet

Participants : ministre de l'enseignement de base et secondaire, cadres du ministère, partenaires techniques et financiers du ministère, diocèses, directeurs des écoles pilotes et des centres, ministères de la solidarité nationale et de la santé...

Méthode: forum de présentation et discussion, année 1

Réunions du Comité de pilotage du projet.

Objectif : constater l'état d'avancement du projet, apprécier les relations partenariales, et proposer des solutions aux défis rencontrés...

Participants : point focal du projet au ministère, réseaux d'OPH³ (RAPHB⁴, UPHB⁵), directeurs des écoles pilotes et des centres, autorités tutélaires des centres et des écoles Méthode: réunion d'échange, 2 réunions par an, pendant les 4 ans

Résultat 1 : Les capacités des personnels éducatifs sont renforcées pour améliorer l'accueil et l'encadrement pédagogique des enfants handicapés dans les écoles des zones pilotes avec l'appui des centres spécialisés partenaires

Activité 1.1 : Formations de formateurs pour le primaire.

Objectif : renforcer les formations des enseignants sur les méthodes inclusives et les questions spécifiques de protection des enfants handicapés

Participants (36) : formateurs des écoles primaires pilotes et des centres partenaires

Méthode: 2 ateliers de formation (années 1 et 2) et accompagnement in situ en classe par les enseignants des centres spécialisés, (sur les 4 ans)

Activité 1.2 : Formation / renforcement des enseignants des centres spécialisés.

Objectif : renforcer les centres spécialisés sur le handicap pour mieux appuyer les écoles inclusives

Participants : enseignants des centres Rumuri, CESDA⁶, Mutwenzi, Akamuri, Ephphatha + ANSB⁷

³ Organisations de personnes handicapées

⁴ Réseau des associations de personnes handicapées du Burundi

⁵ Union des personnes handicapées du Burundi

⁶ Centre d'éducation spécialisée pour déficients auditifs

⁷ Association nationale des sourds du Burundi

Méthode: formation des enseignants des centres par un éducateur spécialisé, détachement de 5 enseignants des centres en appui des écoles inclusives proches, appui de l'association nationale des sourds du Burundi (ANSB) aux écoles situées loin des centres, sur les 4 ans

Résultat 2 : Dans les communautés d'intervention, des actions concrètes et ciblées favorisant l'accès des enfants handicapés à l'école ordinaire sont mises en œuvre.

Activité 2.1 : Renforcement et accompagnement de parents pairs.

Objectif : renforcer les capacités des parents pairs dans la mobilisation des communautés et le référencement des enfants handicapés

Participants (60): parents pairs éducateurs des provinces de Gitega et Bujumbura Mairie

Méthode: 1 atelier de formation (années 1 et 3), 3 réunions de suivi-planification par an pendant les 4 ans, 1 visite aux centres (années 1 et 3), rapportage

Activité 2.2 : Identification des EH.

Objectif : connaître le nombre d'EH en âge scolaire dans les zones pilotes et les accompagner dans leur scolarisation

Participants : parents pairs, directeurs d'écoles, assistants sociaux des centres de développement familial et communautaire (CDFC), équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé

Méthode: collecte de statistiques, compilation dans une base des données, identification, (sur les 4 ans)

Activité 2.3 : Sensibilisation d'acteurs locaux/ provinciaux de développement sur le handicap et l'éducation inclusive.

Objectif : plaidoyer avec les autorités locales sur la scolarisation des enfants

Participants: réseaux d'OPH (UPHB/RAPHB)

Méthode: établissement d'indicateurs de progression sur l'éducation inclusive, réunions du comité de pilotage, sensibilisation (sur les 4 ans)

Résultat 3 : Dans les écoles des zones pilotes, un nombre croissant d'enfants avec une déficience est scolarisé et reçoit un enseignement adapté avec l'appui des centres spécialisés partenaires

Activité 3.1 : Soutien à l'accessibilité des écoles (matériel pédagogique accessible).

Objectif : renforcer les capacités d'accueil des écoles inclusives et des centres par la fourniture d'équipements pédagogiques et ludiques inclusifs adaptés

Participants: 7 écoles pilotes et 7 centres partenaires

Méthode: fabrication puis fourniture d'équipements adaptés (années 1, 2 et 3)

Activité 3.2 : Accompagnement des familles et des enfants handicapés scolarisés.

Objectif : améliorer le rendement scolaire des EH et leur régularité à l'école

Participants : assistants sociaux des CDFC, parents pairs

Méthode: suivi des plans éducatifs individuels (PEI) par équipe HI, suivi des cas d'abandons et réunions par CDFC et parents pairs (sur les 4 ans)

Activité 3.3 : Soutien/formation de clubs de pairs dans les écoles.

Objectif: promouvoir la bonne gouvernance et un apprentissage coopératif à l'école

Participants : élèves des écoles pilotes

Méthode: réunions, renforcement des systèmes de binômes et délégués dans les classes (années 2, 3 et 4)

Activité 3.4 : Renforcer les différents clubs des écoles pilotes pour l'inclusion des EH et leur stimulation.

Objectif : développer les mécanismes d'inclusion des EH lors des activités parascolaires Participants : élèves des écoles pilotes, enseignants et enfants des centres spécialisés Méthode: participation aux différents clubs (sur les 4 ans)

.

Résultat 4: Les autorités nationales et leurs partenaires au développement reconnaissent le droit à l'éducation des enfants handicapés et s'attaquent aux enjeux de l'éducation inclusive

Activité 4.1 : Appui au ministère de l'Education Nationale sur l'éducation inclusive.

Objectif : renforcer les capacités du ministère dans la promotion de l'éducation des EH

Participants : membres de la structure Education Inclusive du ministère

Méthode: appui technique ponctuel d'un éducateur spécialisé, réunions des groupes thématiques éducation.

Activité 4.2 : Production et dissémination d'une boîte à outils sur l'éducation inclusive.

Objectif : mettre en place des mécanismes de référence/duplication de l'action dans d'autres zones

Participants : écoles pilotes, centres, consultant externe

Méthode: traitement des outils El produits, reproduction et dissémination (année 3) Activité 4.3 : Accompagnement des acteurs clés de l'éducation au niveau national pour la

prise en compte des enfants handicapés dans les politiques de développement. Objectif : plaidoyer pour l'inclusion des EH dans les politiques et programmes du gouvernement Participants : ministère, UNICEF, CTB, AFD, Diocèses, universités formatrices, réseaux d'OPH, ONG, DPE⁸ et inspecteurs de toutes les provinces, députés, vice-présidence de la république ...

Méthode: forum national éducation inclusive (année 3).

·

_

⁸ Directeurs provinciaux de l'enseignement